

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 13 Octobre et à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (12) : CASANOVA Gérard, CERVETTI Michel, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Patricia.

Absents (11) : ANGELINI Nathalie, CERANI Rachel, FRANCESCHI Jean Marc, LEPORATI Maryline, MARTZOLFF Myriam, MATTEI Dominique, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SOULLARD Sylvie, SAMARTINI Jean Félix, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2) : Mme ANGELINI Nathalie à Mme HOURTOLOU Marguerite, Mr MITRIDATI Dominique à Mr CASANOVA Gérard.

Objet – Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 14	Séance du 13 Octobre 2022	Convocation le 03 Octobre 2022
---------------------------------	------------------------	--	---------------------------	--------------------------------

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Il précise que le rôle de ce conseiller est de devenir l'interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne.

Monsieur LAURELLI Sébastien faisant acte de candidature, il invite l'assemblée à délibérer

Où l'exposé du maire,
Le conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur LAURELLI Sébastien conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 13 Octobre 2022

Le Maire
Yannick CASTELLI

